

Séance du conseil communal du 31 juillet 2010

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), Irène Schmitt (Déi Gréng), conseillers.

Absents et excusés:

Gilles Baum (DP), François Ries (DP) point 12, Roland Weis (DP) point 12, conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Présentation du projet concernant l'aménagement du centre de Junglinster, complété du point de vue économique et urbanistique, et vote d'un crédit supplémentaire.

Après la présentation du projet concernant l'aménagement du centre de Junglinster par le représentant du bureau d'architecture WW+ et du bureau AMC aux membres du conseil communal, le conseil communal décide avec huit voix et deux abstentions d'inscrire à l'article budgétaire « Aménagement du centre de Junglinster » un crédit supplémentaire de 245.000.-€.

03. Nomination de trois membres représentant la commune au conseil d'administration du nouvel office social commun des communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven.

Le conseil communal nomme Claudine Colbach, Sylvie Sylvestre-Elter et Danielle Weber comme déléguées de la commune de Junglinster au conseil d'administration de l'office social commun des communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven. (Les conseillers François Ries et Roland Weis ont quitté la salle des séances avant le vote; les conseillers Jos Greischer et Irène Schmitt ont refusé de participer au vote)

04. Approbation d'un compromis d'échange.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

05. Modification des taxes pour l'utilisation des salles communales.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour l'utilisation du Centre Polyvalent « Gaston Stein » et des salles de fêtes communales comme suit:

1. Centre Polyvalent „Gaston Stein“ à Junglinster:

1. Mise à disposition aux associations locales:

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| a) Salle de fête complète: | gratuite |
| b) Salle de fête compartimentée 2/3: | gratuite |
| c) Salle de fête compartimentée 1/3: | gratuite |
| d) Foyer avec buvette: | gratuite |
| e) Cuisine avec buvette: | gratuite |
| f) Foyer seul: | gratuite |
| g) Salle de réunion 1: | gratuite |
| h) Salle de réunion 2: | gratuite |
| i) Garde-robe: | gratuite |

2. Mise à disposition aux particuliers, groupes de particuliers résidant dans la commune ou sociétés ayant leur siège social dans la commune:

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| a) Salle de fête complète: | 2.150.-€ |
| b) Salle de fête compartimentée 2/3: | 1.850.-€ |
| c) Salle de fête compartimentée 1/3: | 1.650.-€ |
| d) Foyer avec buvette et cuisine: | inclus dans a), b) ou c) |
| e) Garde-robe: | gratuite |
| Réceptions uniquement (2 heures): | |
| a) Foyer avec buvette: | 300.-€ |
| b) Foyer avec buvette et cuisine: | 450.-€ |

3. Mise à disposition à d'autres utilisateurs ne résidant pas ou n'ayant pas leur siège social dans la commune:

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| a) Salle de fête complète: | 2.650.-€ |
| b) Salle de fête compartimentée 2/3: | 2.350.-€ |
| c) Salle de fête compartimentée 1/3: | 2.150.-€ |
| d) Foyer avec buvette et cuisine: | inclus dans a), b) ou c) |
| e) Garde-robe: | gratuite |
-

Réceptions uniquement (2 heures):

- a) Foyer avec buvette: 500.-€
- b) Foyer avec buvette et cuisine: 650.-€

Dans tous les cas, une caution de 1.000.-€ est à déposer à la recette communale sauf en ce qui concerne la mise à disposition des salles de réunion 1 ou 2 conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement pour l'utilisation du Centre Polyvalent « Gaston Stein ».

La taxe de dépassement en application des dispositions de l'article 11 du règlement pour l'utilisation précitée se calcule en divisant la taxe applicable par 24 et en multipliant le chiffre obtenu par le nombre d'heures de dépassement.

II. Autres salles communales données en location:

Seuls les locaux disponibles dans les bâtiments énumérés ci-après sont mis à disposition de particuliers, groupes de particuliers ou sociétés:

- Beidweiler, ancienne école
- Bourglinster, salle des fêtes de l'école
- Eschweiler, ancienne école
- Godbrange, Veräinsbau
- Gonderange, Festsall

1. La mise à disposition aux associations locales est gratuite pour l'ensemble des infrastructures disponibles.

2. Mise à disposition aux particuliers, groupes de particuliers résidant dans la commune ou sociétés ayant leur siège social dans la commune:

Salle utilisée pour une réception (maximum 2 heures): 150.-€

Salle utilisée pour une soirée: 300.-€

3. Mise à disposition à d'autres utilisateurs ne résidant pas ou n'ayant pas leur siège social dans la commune:

Salle utilisée pour une réception (maximum 2 heures): 300.-€

Salle utilisée pour une soirée: 600.-€

Dans tous les cas, une caution de 500.-€ est à déposer à la recette communale.

06. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2010/2011.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation de l'enseignement fondamental de l'année scolaire 2010/2011.

Trois groupes pour l'éducation précoce sont prévus, deux à Junglinster et un à Gonderange. Pour les cycles 1.1+1.2, 111 enfants sont prévus et ils se répartissent sur 8 classes: 4 à Junglinster, 3 à Gonderange et 1 à Bourglinster. 403 élèves, répartis en 14 classes à Junglinster, 5 classes à Gonderange et 6 classes à Bourglinster, fréquenteront les cycles 2-4.

07. Décompte de travaux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les décomptes concernant le goudronnage d'un chemin rural au lieu-dit « Schleifmillen » à Altlinster et au lieu-dit « Bichgrändchen » entre Weydig et Eschweiler au montant de 53.795,73.-€.

08. Devis supplémentaire concernant les travaux de réaménagement de la rue d'Ernster à Rodembourg.

Le conseil communal décide avec six voix et quatre abstentions d'approuver le devis supplémentaire de 350.000.-€ concernant les travaux de réaménagement de la rue d'Ernster à Rodembourg.

09. Devis concernant les mesures à prendre dans le cadre de l'introduction de zones 30 sur la voirie communale et vote d'un crédit supplémentaire y relatif.

Le conseil communal décide avec huit voix et deux abstentions d'approuver le devis de 150.000.-€ concernant les mesures à prendre dans le cadre de l'introduction des zones 30 sur la voirie communale et d'inscrire à l'article budgétaire respectif un crédit supplémentaire de 75.000.-€.

10. Projet et devis concernant la pose d'une canalisation dans la rue de Grevenmacher à Graulinster et vote d'un crédit y relatif.

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et une abstention d'approuver le devis de 191.500.-€ concernant les travaux de pose d'une canalisation et d'une conduite d'eau dans la rue de Grevenmacher à Graulinster et d'inscrire au budget de l'année en cours les articles « Pose d'une canalisation dans la rue de Grevenmacher à Graulinster » avec un montant de 176.600.-€ et « Pose d'une conduite d'eau dans la rue de Grevenmacher à Graulinster » avec un montant de 14.900.-€.

11. Divers et questions au collège échevinal.

12. Nomination d'un employé communal responsable du Service de Prévention-Incendie-Sécurité.

Le conseil communal nomme avec cinq voix contre deux Jan Kanstein au poste de responsable du Service de Prévention-Incendie-Secours. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, la conseillère Jutta Kanstein-Bothe n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)